

## L'essai québécois: préalables théoriques

par Robert Vigneault, Université d'Ottawa

Rien de tel qu'une définition pour fixer les idées, n'eût-elle au début qu'un statut *nominal*. De l'*essai*<sup>1</sup> je soumettrais celle-ci, dont la formulation ne m'est pas venue sans peine: *discours d'un SUJET qui interroge et s'approprie le vécu par et dans le langage*. Je souhaite pouvoir mener la présente étude sur la nature de l'essai de telle sorte que, au bout du compte, la définition proposée soit devenue *réelle*.

Toutefois, pour m'assurer que la démarche imposée à mon propos par cet énoncé soit, dès le départ, bien entendue, je juge important de faire tout de suite les observations suivantes. L'accent est mis, de toute évidence, sur une subjectivité, une individualité; il y aura à dire sur l'inscription *littéraire* de ladite subjectivité pour qu'on n'aille pas malencontreusement s'imaginer l'essai comme l'écriture d'un *je* hors-texte, comme la propre confiance d'un auteur: il importe dès lors de souligner sans ambages la situation initiale d'énonciation, qui établit le texte de l'essai comme un JE de l'écriture, ce qui imprime une toute autre orientation à notre propos<sup>2</sup>. À cette fin, la définition exprime en toutes lettres la causalité efficiente, matérielle et formelle du langage dans la constitution de l'essai. Enfin, le *vécu* dont il est question voudrait désigner, *prima facie*, le trait distinctif de l'essai comparé aux autres genres littéraires: il ne s'agit pas de construire un monde autour de médiations symboliques, comme dans le cas du roman, du conte, du théâtre, de la poésie, mais d'*inventer* littérairement la vie pensée de l'homme.

Bénéfice immédiat et, en l'occurrence, fort appréciable: cette *définition* a l'avantage d'opérer littéralement une *délimitation* de cette forme d'écriture. On s'est longtemps contenté, en effet, — c'est trop souvent encore le cas — de classer dans la catégorie des essais tout ce qui n'appartient pas au domaine de la *fiction*, censément réservé à certains types privilégiés d'écriture: roman, conte, nouvelle, poésie, théâtre. L'étiquette «essai» a ainsi servi à coiffer le tiroir fourre-tout où, perdus dans la masse érudite des thèses, études, monographies, traités, relevant pour la plupart des sciences humaines, se trouvaient sans doute d'authentiques essais. Mais le *corpus* étant énorme, et la fiche signalée imprécise à souhait, le mythe (ou le cliché) voulait qu'il fût impossible de s'y retrouver<sup>3</sup>. Il y avait plus grave encore, car nous verrons que l'essai relève incontestablement de la fiction! C'est donc la norme même de l'institution littéraire qu'il faut remettre en question en posant d'abord